

Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

13 décembre 2016

Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

Rapporteur

M. Jean-Yves LE CAM

Président de la Commission n°1 "Activités Economiques, Emploi et Innovation"

Avis n°2016-13

13 décembre 2016

Le CESER en quelques mots...

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission **d'informer le conseil régional** sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, ainsi que de **contribuer à des évaluations** et à un suivi des **politiques publiques régionales** ».

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.eu

ou

retrouvez les informations sur
le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
www.auvergnerhonealpes.eu/ceser

Cet avis a été adopté à l'unanimité

par le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes

lors de son Assemblée Plénière du 13 décembre 2016.

Sommaire

Pages

Introduction	5
1. Une qualité d'échange et de coopération avec l'exécutif régional sur l'ensemble du processus d'élaboration du schéma	7
2. Une feuille de route lisible et opérationnelle malgré un diagnostic incomplet	7
2.1. L'affirmation d'une stratégie	8
2.2. Un périmètre élargi	8
2.3. Un diagnostic incomplet obérant certains défis	8
2.4. Une feuille de route structurée	9
2.4.1. Trois axes opérationnels	10
2.4.2. Trois leviers à la main de la Région	11
3. Attentes et points de vigilances pour une dynamique partagée du SRDEII	12
3.1. Sur le contenu	12
3.1.1. Les axes	12
3.1.2. Les leviers	14
3.2. Une gouvernance à préciser	15
3.3. Un suivi et des modalités d'évaluation à construire	15
Conclusion	17
Déclarations des groupes	19

Introduction

Au delà du caractère réglementaire inhérent à la nécessité d'un avis du CESER sur tout schéma régional, notre avis sur le Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) participe d'un processus de construction et de dialogue avec l'exécutif régional, processus initié avec la contribution amont proposée sur ce thème par le CESER.

Outil privilégié d'une ambition régionale partagée, le SRDEII doit se projeter dans une vision à long terme, au-delà de la période nominale 2017-2021, et faire preuve de la plasticité nécessaire pour répondre aux évolutions très rapides du contexte économique et des mutations qui l'accompagnent. Ceci est d'autant plus important que le SRDEII est le premier schéma établi au périmètre de la nouvelle région et que son caractère prescriptif renforce le rôle de chef de file de la Région et la nécessité de relations claires avec les autres collectivités sur le développement économique.

Ainsi l'avis du CESER s'organisera en trois parties, une **première partie relative à la méthode de travail avec le Conseil Régional**, une **deuxième partie sur la structure et la lisibilité du Schéma** et une **troisième partie sur les attentes et points de vigilance spécifiques pour sa mise en œuvre**, traduisant par là-même, la volonté du CESER de rester pleinement associé à la démarche.

1. Une qualité d'échange et de coopération avec l'exécutif régional sur l'ensemble du processus d'élaboration du schéma

Le CESER tient à souligner que dès les premières prises de contact avec l'exécutif sur le sujet, une coopération permettant de prendre en compte les contraintes de chacun et l'inscription dans un calendrier tendu s'est organisée. En effet, le schéma devant être réalisé avant la fin de l'année, le respect du calendrier et l'attention portée aux travaux et sollicitations du CESER méritent d'être soulignés.

L'engagement du Vice-Président en charge du dossier et la disponibilité des services ont été constants tout au long du processus. Tout d'abord, une première réunion avec le Président de la Commission a permis au premier semestre d'échanger sur le calendrier de travail de l'exécutif et sur la manière dont le CESER entendait intervenir en amont au-delà de l'avis formel.

Cela s'est traduit également par une information régulière des services sur le processus de concertation engagé par le Conseil Régional.

La présence du Vice-Président à la séance plénière du CESER de juillet lors de la présentation de sa contribution ainsi que l'invitation à une présentation devant le comité de pilotage (élus et services du Conseil Régional) du SRDEII a permis d'exposer de vive voix à l'exécutif régional les orientations préconisées par le CESER.

De même, la présentation du SRDEII et de son état d'avancement par Martial SADDIER, lors de la commission « activités économiques, emploi et innovation » du CESER qui se déroulait dans les locaux du centre de recherches technologiques de MICHELIN a permis la compréhension des objectifs stratégiques de l'exécutif à travers ce schéma. Outre le côté symbolique de cette intervention au sein de la plus grande entreprise régionale, le CESER a été sensible au fait de bénéficier en amont de la saisine d'une présentation argumentée.

Par ailleurs, le CESER tient à souligner le respect des délais prévus, notamment à travers des versions provisoires du document qui ont permis au CESER de travailler comme cela avait été convenu en avance de phase.

Cela facilite grandement le travail de la commission et permet une meilleure appropriation des objectifs de l'exécutif et des documents qui formalisent ceux-ci.

Sur le fond, les interactions entre le CESER et le Conseil Régional tout au long du processus, ont permis de faciliter l'échange, le partage des informations et des points de vue. Au-delà de ces éléments dont se félicite le CESER, les éléments de fond proposés par le CESER notamment dans sa contribution et la reprise ou non de ces orientations dans le SRDEII feront l'objet de commentaires dans les deux parties suivantes, d'abord dans l'organisation du document et la présentation des axes retenus, ensuite sur des points plus spécifiques qui seront davantage développés dans la dernière partie.

2. Une feuille de route lisible et opérationnelle malgré un diagnostic incomplet

Cette partie présentera l'appréciation du CESER sur les fondamentaux qu'il estime attendre d'un schéma qui est avant tout un outil au service de finalités concrètes.

2.1. L'affirmation d'une stratégie

L'**ambition** affirmée de la Région Auvergne Rhône-Alpes est d'être une région leader en Europe, cette ambition est partagée par le CESER, qui en a fait un axe fort de sa contribution. La volonté de mise en synergie des politiques du Conseil Régional avec les autres collectivités renforce cette ambition. Le CESER avait souligné l'importance que la collectivité régionale soit à la fois catalyseur de bonnes pratiques et attentive à une émulation saine entre les territoires, c'est une dimension qu'il retrouve peu dans le document.

A contrario, la nécessité de renforcer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur tous les vecteurs de celle-ci (investisseurs, chercheurs étrangers, étudiants, touristes ...) est un point majeur que le CESER avait souligné et qui est pleinement intégrée à l'ambition affirmée par le Conseil Régional.

Trois objectifs sont affichés pour concrétiser cette ambition :

- 10 000 entreprises soutenues chaque année,
- 10 000 emplois créés dans l'économie digitale et 10 000 emplois dans le tourisme (dont 2 000 dans le thermalisme) sur la durée du SRDEII,
- Renforcer la position de leader dans l'industrie et rejoindre le peloton de tête des régions européennes dans l'industrie et le digital.

Ces objectifs, s'ils ont le mérite d'annoncer des réalisations mesurables et compréhensibles par tous, ne découlent pas uniquement du SRDEII, il sera nécessaire de mesurer les impacts liés aux politiques régionales et de définir des indicateurs de suivi de ces objectifs, cela sera abordé dans la troisième partie.

Cette ambition a, par ailleurs, une exigence en matière d'emploi qui transcende ces trois objectifs pour atteindre les résultats des régions européennes leaders. La réalisation de celle-ci nécessite la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés (Etat, entreprises, branches professionnelles, partenaires sociaux, ...).

2.2. Un périmètre élargi

Outre les éléments obligatoires relatifs au SRDEII : aides aux entreprises, soutien à l'internationalisation, aides à l'investissement immobilier, aides à l'innovation des entreprises, orientations relatives à l'attractivité du territoire et le développement de l'économie sociale et solidaire, l'Exécutif a fait le choix du décloisonnement avec l'intégration de plusieurs volets facultatifs : l'agriculture, l'agroalimentaire, la filière bois, le tourisme et la montagne et un volet transfrontalier, qui se justifie pleinement compte tenu de l'influence de la métropole genevoise sur l'économie régionale.

Le CESER se félicite du décloisonnement affirmé dans le SRDEII entre différents secteurs concourant bien entendu au développement économique. Tous sont impactés par les dynamiques d'innovation (partie commune au SRESRI) et d'internationalisation prévues par la loi, de plus la Région a choisi d'y intégrer volontairement l'orientation-formation et le numérique, le CESER trouve du sens à cette impulsion. Sur le lien entre le SRDEII et les autres schémas (SRESRI, SRADDET) et autres documents d'orientations de la collectivité régionale (CPRDFOP, feuille de route numérique), le CESER se félicite de la volonté de l'exécutif de donner une cohérence d'ensemble, qu'il avait lui même exprimé dans ses contributions tant sur le SRDEII que sur le SRADDET : *« il convient d'articuler le SRADDET et les autres schémas régionaux pour bâtir en cohérence un projet de référence stratégique, un guide pour l'action en Auvergne-Rhône-Alpes : tout schéma demeurant un outil au service des finalités pour cet espace régional et ses habitants ».*

2.3. Un diagnostic incomplet obérant certains défis

Le CESER est attaché à la qualité et à l'exhaustivité du diagnostic, car au-delà des forces et des faiblesses, ce sont les risques et les opportunités, donc les modes d'actions qui en découlent.

Concernant les enjeux du SRDEII desquels découlent les défis qui sont à relever pour l'économie régionale, le CESER constate une forme de déséquilibre dans le diagnostic qui met en avant les forces d'Auvergne-Rhône-Alpes mais occulte un certain nombre de faiblesses sur lesquelles le CESER avait insisté dans sa contribution et qui sont mieux à même d'explicitier les défis (capacité des acteurs à travailler ensemble, hétérogénéité des territoires, déséquilibre des réseaux de transport et des infrastructures numériques, atomisation des acteurs de la R&D, faiblesse du nombre de sièges sociaux). En effet, les défis peuvent certes s'appuyer sur des atouts à renforcer mais doivent également prendre en compte les éléments plus préoccupants de l'économie régionale.

De même, la part relative dans la partie descriptive du constat consacrée à l'agriculture apparaît objectivement disproportionnée comparativement aux autres secteurs de l'économie, particulièrement l'industrie, et ce, même si le CESER a souligné l'importance de l'activité agricole et agro-alimentaire, sa diversité et son rôle dans le développement des territoires ruraux. De même, le rôle de l'économie de proximité et ses potentialités en termes d'emploi et d'innovation sociale mériteraient d'être pointés davantage.

Si les points de dynamique soulignés : innovation, exportations et attractivité, et dynamique entrepreneuriale positionnent bien la région au plan national, son positionnement sur ces différents points du point de vue européen est fortement à relativiser et ce, compte tenu de performances globalement faibles de la France au moins sur les deux premiers points.

Comme évoqué plus haut, les trois défis développés : équilibre territorial, mutations et compétitivité, et l'emploi auraient mérité un développement plus approfondi, plus étayé car ils vont finalement être les éléments structurants de l'ambition régionale et de la feuille de route.

De ce point de vue, certains éléments bien développés dans les axes stratégiques ou les leviers évoqués plus loin et dans lesquels on identifie en creux les défis, auraient mérité d'être annoncés dans les enjeux pour soutenir le propos.

Ainsi la recherche à travers l'action économique d'un développement territorial harmonieux et d'une économie au service des habitants, orientation développée fortement dans la contribution du CESER, est présente dans le document. Dès lors que le diagnostic dans le document intègre les défis, le CESER considère que ce qui relève du soutien au développement endogène des territoires ou de la nécessité de faire jouer de nouvelles solidarités au sein de l'ensemble Auvergne-Rhône-Alpes, méritent de figurer comme des enjeux majeurs et pas uniquement comme des axes opérationnels.

Sur les mutations en cours, le CESER se félicite que l'exécutif mette en avant la nécessité de renforcer les capacités d'anticipation, d'innovation et d'adaptation. Il partage pleinement la remarque relative à la structure de l'économie régionale et à la taille des entreprises et du déficit d'ETI qu'il a soulevé dès 2008 dans sa contribution aux EGI et approfondi dans d'autres travaux. Toutefois, l'action serait renforcée dès lors que la réflexion pourrait être consolidée par d'autres éléments extrêmement impactant en termes de mutations : nouvelles formes de travail, économie de la fonctionnalité, transition écologique et énergétique...

Sur l'emploi, le défi que la région doit relever dans le cadre d'une progression démographique plus élevée que d'autres régions est d'atteindre une création nette d'emplois permettant de faire baisser globalement le chômage. Au-delà, celle-ci devra intégrer les disparités territoriales et les types d'emplois créés. Le SRDEII n'est pas en tant que tel un outil de créations d'emplois, il est par contre un moyen d'accompagner la création d'emplois sur le territoire régional et y participe au côté des acteurs concernés. Une région comme Auvergne-Rhône-Alpes doit viser à terme une performance en termes d'emploi, au niveau des meilleures régions européennes.

2.4. Une feuille de route structurée

La feuille de route proposée par l'Exécutif s'organise autour de trois axes opérationnels et de trois leviers transverses, l'ajout du numérique dans la version finale donne un équilibre certain au schéma. Par ailleurs, ces leviers sont des éléments sur lesquels la collectivité régionale a indéniablement des moyens d'agir pour viser les objectifs attendus.

2.4.1. Trois axes opérationnels

Le CESER considère que cette partie décrit de manière concrète et globale la stratégie choisie par le Conseil Régional, il reviendra plus en détail sur quelques points particuliers dans la partie suivante.

Sans préjuger de mesures spécifiques, le CESER se félicite que **le premier axe** sur les modalités d'accompagnement des entreprises s'adresse bien à la fois aux différents types d'entreprises : Start-Up, TPE, entreprises de l'économie de proximité, PME, ETI... et prend en compte les différents cycles de vie : création, croissance, cession-reprise... C'est un sujet de satisfaction pour le CESER que l'ensemble des possibilités d'accompagnement des PME : financement, performance industrielle et environnementale, gestion des compétences, figurent dans le SRDEII.

Concernant **l'axe 2** consacré aux domaines d'excellence d'Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER se félicite de l'approche du Conseil Régional qui se recentre davantage autour de la notion de filière et moins sur la seule fertilisation croisée. Les huit domaines d'excellence, synthèse des domaines stratégiques d'innovation d'Auvergne et Rhône-Alpes, les pôles de compétitivité et les clusters composent la nouvelle stratégie d'innovation définis à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le CESER relève que les fiches proposées dans le document sont relativement claires et pertinentes et concourent à la lisibilité de cette partie. Sur le thème de l'innovation, l'intersection du SRDEII et SRESRI est positive. Sur les pôles de compétitivité, le CESER note la volonté de regroupement des pôles et renouvelle toutefois ses interrogations sur la pérennité du financement apporté par l'Etat à l'ensemble des pôles régionaux. Les nouvelles modalités d'appui à l'innovation en faveur des entreprises sont présentées dans le SRDEII dans l'ensemble des dimensions : technologique, sociale et managériale, design et usages... La prise en compte de ses différents angles répond à une préoccupation exprimée par le CESER.

Sur l'innovation, l'interrogation portée par le CESER portait sur l'irrigation du tissu économique dans son ensemble observée compte tenu du potentiel disponible en Auvergne-Rhône-Alpes. De même, dans sa contribution sur le SRESRI, il insistait sur la nécessité d'améliorer les liens entre production de connaissances et dynamiques territoriales. Sur ce point, le document du Conseil Régional, s'il reprend ces principes n'apporte pas suffisamment de propositions concrètes et nouvelles au-delà du lien entre grandes entreprises et PME/Start-Up. Le CESER considère qu'une réflexion sur les entreprises qui ne sont pas dans le radar des politiques publiques en matière d'innovation est nécessaire, il entend y contribuer dans les prochains mois.

Trois domaines spécifiques agriculture/forêt/agroalimentaire, tourisme et économie sociale et solidaire font l'objet de plans d'actions partenariaux et donnent lieu pour les deux premiers à des conventions avec les départements proposées en annexe. Le CESER se félicite d'une action conjointe et organisée des collectivités sur ces secteurs compte tenu de leur importance dans le développement économique de la région et de ses territoires.

L'**axe 3** intitulé « jouer collectif pour accélérer les projets d'investissement dans les équipements et infrastructures sur les territoires » précise les modalités de coopération avec les intercommunalités, les modalités d'organisation du foncier pour les activités des entreprises et aborde la question des infrastructures essentielles à l'attractivité des territoires et l'investissement en zone de montagne. Cet axe très précis dans sa rédaction propose un nouveau cadre de travail avec les EPCI s'appuyant sur les contrats Ambition, un conventionnement pour mettre en place les aides aux entreprises complémentaires de celles de la Région présentées en annexe du document et une association aux actions de l'agence économique régionale, nouvellement créée, pour les actions menées sur leur territoire.

Le CESER considère de manière positive que la collectivité régionale entend jouer pleinement son rôle de chef de file prévu par la loi, vis-à-vis des EPCI et métropoles, sans préjuger de la disponibilité et des attendus des conventions avec les métropoles. Il note favorablement qu'elle englobe au-delà des aides aux entreprises la question du foncier économique et agricole, et des infrastructures physiques et numériques dans cette partie. Le CESER avait insisté sur ces points dans sa contribution, il se félicite du rôle d'animateur que la collectivité régionale entend jouer sur le foncier avec l'appui du centre d'échanges et de ressources foncières Auvergne-Rhône-Alpes. Il attire toutefois l'attention de l'exécutif sur l'hétérogénéité des EPCI, dans leurs capacités d'ingénierie sur le développement économique, aussi l'agence régionale, devra offrir plusieurs niveaux de service pour répondre à des besoins différenciés et apporter des compétences en ingénierie tant dans les territoires à moindre polarisation urbaine que dans les territoires les plus en difficulté.

2.4.2. Trois leviers à la main de la Région

Sont ensuite présentés les trois leviers sur lesquels s'appuie le SRDEII. Ces trois leviers qui mobilisent la politique d'orientation-formation, les coopérations et le développement à l'international et les actions en matière de numérique apparaissent complémentaires et sans redondance.

Concernant le **premier levier** intitulé « redonner le goût de l'entreprise », le CESER considère qu'il s'agit d'une évolution majeure à travers une intégration plus forte des dimensions économiques et de l'orientation-formation qu'il avait préconisée dans plusieurs de ses contributions.

La convergence des axes évoqués (orientation, recrutement, formation continue, apprentissage, enseignement supérieur, développement de compétences des salariés, modernisation de l'appareil de formation) avec le développement économique, leurs incidences sur la problématique de l'emploi mise au cœur de la stratégie régionale en font des leviers majeurs pour le développement économique et social de la région. Sur ce thème, le CESER attire l'attention de l'exécutif sur la nécessité d'intégrer également dans ces objectifs le développement et la sécurisation des parcours professionnels des salariés et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi en prenant en compte la complexité des mécanismes de relation emploi/formation.

En effet, sans cela, la Région prendrait alors des risques de moindre performance non seulement en matière d'emploi, mais in fine également en matière de construction des compétences nécessaires aux entreprises et plus largement à la société et pourrait avoir des effets induits négatifs sur la cohésion sociale. Aussi, le CESER apprécie tout particulièrement la volonté de proposer des réponses permettant une réponse équilibrée de l'espace régional et des territoires à travers des actions sur la mobilité et l'hébergement, la carte des formations et le numérique notamment.

Pour le **deuxième levier** intitulé « développer l'accès de nos entreprises à de nouveaux marchés », la Région affirme la nécessité de centrer les relations internationales et coopérations de la Région au service du développement économique et de l'attractivité de la Région. Elles définissent des zones prioritaires : l'Europe et le transfrontalier, la francophonie et certaines zones du grand export. Sur l'Europe et les territoires transfrontaliers, le CESER a mis en évidence l'importance des opportunités en Europe pour les entreprises et plus particulièrement les PME¹. Il a insisté sur la nécessité de mieux s'organiser en Auvergne-Rhône-Alpes pour permettre aux entreprises de s'inscrire dans les programmes européens (H2020, COSME, Mobilité des jeunes entrepreneurs, ...) et s'ouvrir aux marchés européens. Il retrouve sur l'Europe un certain nombre de ses préconisations et propose des points à renforcer dans la troisième partie.

¹ Contribution du CESER « L'Europe, un territoire d'opportunités pour les acteurs économiques et sociaux » adoptée le 15 décembre 2015.

La Francophonie apparaît effectivement comme un espace prioritaire pour promouvoir l'innovation et l'internationalisation des entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes, de part la langue en commun, la proximité des réglementations, des normes, ... mais aussi du fait de l'importance des coopérations culturelles et solidaires nouées. Concernant la francophonie, pour le CESER, cette priorité doit être déclinée au travers notamment des stratégies en faveur de l'internationalisation des entreprises élaborées par les différents pôles et clusters.

Sur le grand export, le CESER note la volonté de la Région d'envisager des plateformes sur des zones qui font l'objet de partenariats existants ou à initier. Les modalités d'accompagnement des entreprises restent à construire ainsi que la sélection des opérateurs habilités à intervenir pour la Région.

Plus globalement, sur le thème de l'international, le Conseil Régional et de nombreuses collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont noué des coopérations avec un ensemble de territoires stratégiques en Europe, en Francophonie, et plus largement à l'international. Pour le CESER, les échanges culturels, les partenariats solidaires, le soutien à la mobilité des jeunes constituent un socle permettant de promouvoir des partenariats en termes de recherche et d'innovation et de déployer des politiques efficaces en faveur de l'internationalisation des entreprises. Par ailleurs, les entreprises peuvent aussi s'affirmer comme des partenaires, à part entière, de projets culturels ou solidaires et concourir ainsi à un plus fort rayonnement à l'international de la région et à son attractivité... Aussi, des synergies sont ainsi à rechercher entre SRDEII et la future Stratégie de coopération internationale de la Région à élaborer.

Le **troisième levier**, celui du numérique, qui est venu compléter et renforcer la présentation initiale qui avait été faite au CESER, permet vraiment de positionner cette question de manière transversale. Trois axes sont abordés, un soutien affirmé aux entreprises pour les accompagner dans leur transformation, une collaboration avec les autres collectivités et un campus, concept dont le périmètre devra dépasser une dimension purement foncière à même d'anticiper les évolutions en cours (MOOC, ...) et connecter avec le monde entrepreneurial (pépinières d'entreprises, Start-Up, ...).

Le CESER partage les orientations concernant les usages au sein des entreprises et au développement des Start-Up. Elles correspondent bien aux recommandations formulées dans son avis suite à la saisine du Conseil Régional « Pour une dynamique numérique en Auvergne-Rhône-Alpes ». Sur les infrastructures, il partage la volonté indiquée de s'assurer des engagements de déploiement des opérateurs privés. Par ailleurs, une feuille de route numérique est annoncée dont le présent schéma ne présage pas du contenu. Le CESER formule le vœu que les autres recommandations proposées dans son avis sur ce sujet : financement dédié à la transformation numérique, connaissance de l'éligibilité au très haut débit par les usagers et commercialisation des réseaux, puissent être intégrées à la feuille de route.

3. Attentes et points de vigilances pour une dynamique partagée du SRDEII

Cette troisième partie sera consacrée à développer des points particuliers de la mise en œuvre de la stratégie régionale tant sur le contenu que dans la gouvernance, le suivi et l'évaluation à construire.

3.1. Sur le contenu

Il s'agit ici pour le CESER d'attirer l'attention de l'exécutif sur des points particuliers dans la mise en œuvre.

3.1.1. Les axes

Sur l'**axe 1**, le CESER se félicite que le financement des entreprises soit bien identifié comme une priorité, en s'appuyant sur les orientations européennes. Il souligne toutefois que le pôle d'orientation financière régional n'est pas mentionné dans les outils d'ingénierie financière.

Le partenariat avec l'Etat sur ce thème n'est pas évoqué. On peut d'ailleurs constater que dans l'ensemble du document le rôle de l'Etat, est peu abordé, or celui-ci garde des moyens non négligeables sur certains thèmes liés au développement économique, à l'innovation et surtout à l'emploi. Par ailleurs, le principe de l'aide directe aux entreprises connaît des limites liés aux règles européennes. Le sujet n'est pas abordé, il aurait été souhaitable d'avoir un éclairage sur le sujet.

Sur cet axe qui privilégie l'accompagnement individuel des entreprises, le CESER souligne que celui-ci connaît certaines limites, en effet les mutations des entreprises font évoluer les métiers, les synergies nécessaires et la nécessité d'une approche collective. Le CESER souligne la nécessité de conserver cette approche en complément de l'aide directe aux entreprises, celle-ci devant s'accompagner d'une animation collective. Sur ce point, l'Agence devra être en mesure de dégager des thèmes prioritaires d'animation collective pour atteindre les objectifs fixés. En effet, les mutations observées aujourd'hui se traduisent par une recomposition de la chaîne de valeur et l'innovation est de fait au cœur également de ces processus de travail en réseau et coopératifs. De ce point de vue, la nouvelle agence, avant le développement ou la création de nouvelles actions, devra s'appuyer sur les éléments préexistants aux deux anciennes régions.

Concernant **l'axe 2**, les secteurs recensés dans les fiches traduisent un balayage très large, cela impacte de fait la lisibilité de l'action régionale et son réel pouvoir de structuration compte tenu de la diversité des secteurs d'excellence.

Sur les pôles de compétitivité, le CESER note avec intérêt la mise en avant d'une mission d'attractivité amenée en lien avec l'agence régionale.

Certaines fiches présentées citent de manière détaillée les partenaires d'autres non. Il aurait été préférable d'harmoniser le contenu des fiches. Certaines fiches comme la fiche santé manquent d'un diagnostic industriel précis, des travaux existent sur ce sujet qui ont pointé les différentes sous-filières présentes en région. Le lien entre TPE, PME et CHU a été passé sous silence.

Concernant la fiche usines nouvelles, le CESER regrette un certain manque d'exhaustivité, en particulier sur les bios procédés et la pharmacie.

En matière de production énergétique, la position de leader de la région n'est pas mentionnée, il s'agit là d'un atout important en tant que tel, et comme déterminant de l'activité industrielle.

Concernant le tourisme, le CESER regrette que le tourisme soit autant centré sur la montagne qui même s'il est une caractéristique dominante de la Région, n'est pas exclusive. Ainsi le tourisme d'affaires et le tourisme social et culturel, dont le développement et la présence sont forts en Région, ne sont pas suffisamment développés. Par ailleurs, le CESER note que le thème des saisonniers n'est pas abordé dans le document, il s'agit d'une problématique soulevée par les professionnels du tourisme.

Sur la filière bois, les projets structurants et le lien avec la filière verte ne sont pas évoqués alors qu'ils peuvent être une bonne illustration de projets en terme d'économie circulaire sur les territoires et de coopérations grands groupes et PME.

Sur l'économie agricole et l'agroalimentaire, le CESER constate que sur le champ de l'innovation l'union des deux régions offre un potentiel de recherche-développement important à la nouvelle entité, alors que l'ex-Rhône-Alpes était sous doté en la matière. Le CESER considère que la valorisation des terres agricoles est une bonne chose mais qu'il faut y intégrer l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs dont par ailleurs la formation doit être soutenue. Sur le thème de l'accès à la ressource en eau pour gagner en autonomie face au changement climatique, le CESER suggère d'associer les acteurs concernés dans une démarche environnementale partagée.

Sur **l'axe 3**

Le CESER formule peu de remarques excepté l'absence de la convention de partenariat entre Région et métropoles qu'il aurait aimé commenter ici.

Sur la partie montagne, la politique volontariste en matière d'investissements ne doit pas sous estimer les difficultés liées au réchauffement climatique.

3.1.2. Les leviers

Sur le premier levier, orientation-formation, le CESER partage l'objectif affiché de promouvoir une image dynamique des professions, des métiers et des entreprises. La possibilité de découvrir le monde des entreprises, et notamment de celles qui recrutent faisait partie des recommandations que le CESER faisait l'année dernière dans sa contribution sur le développement de l'alternance. Il est néanmoins réaliste de constater que toutes les entreprises de tous les secteurs ne sont pas encore résolument transformées, notamment en matière de conditions de travail, de management et d'organisation du travail. Il convient donc de ne pas relâcher l'effort en matière d'accompagnement des entreprises dans cette direction : image et réalité sont liées.

En matière de formation des demandeurs d'emploi, notamment les moins qualifiés, la modularisation et la personnalisation constituent un impératif. La contractualisation sur des objectifs de formation, notamment avec les entreprises dans le cadre des CARED, est aussi une bonne chose ; mais le retour à l'emploi durable exige une vision des compétences à acquérir au delà de la simple adaptation à un poste de travail ponctuel : le Conseil Régional doit y veiller dans la négociation avec les entreprises comme dans l'élaboration des cahiers des charges. La notion évoquée ici de fluidification du marché du travail méritera d'être précisée.

Le CESER se réjouit de la volonté de la Région de développer l'apprentissage. Il conviendra toutefois d'en préciser les moyens.

Concernant l'encouragement des entreprises à développer les compétences de leurs salariés, la volonté de la Région de lier renforcement de la fonction ressources humaines et formation tout au long de la vie dans un contexte où la conduite du changement est plus que jamais stratégique réjouit le CESER. Pour la réussite de telles stratégies, il souligne l'enjeu que constitue l'association de tous les acteurs et notamment des représentants des salariés. Cet ensemble d'actions et la volonté affirmée de financer les plans de formation des salariés en entreprises au côté des OPCA constituent une innovation importante dans la politique régionale. Elle poursuit des objectifs et utilise des moyens qu'on peut comparer à ceux mis en place par l'Etat depuis de nombreuses années à travers les EDDF (Engagements de Développement de la Formation), puis les COEF, (Contrats d'Objectifs Emploi Formation). La recherche de synergie de ces deux politiques constituerait un levier fort vis à vis des entreprises.

Le CESER se réjouit également de la volonté affirmée de faciliter l'émergence de nouveaux campus des métiers comme de fluidifier les parcours de formation entre les différentes voies de formation comme préconisé dans sa contribution sur l'alternance. En matière d'orientation, si le développement d'une plateforme numérique orientation-formation-emploi est très positif, le CESER avait souligné dans son avis sur la mise en place du SPRO (Service Public Régional d'Orientation), que l'information en ligne ne pouvait remplacer le face-à face. Ce sont deux moyens qui doivent se compléter et se conforter. Ces différents points seront développés dans la contribution « Former pour travailler » qui sera présentée en décembre devant l'Assemblée Plénière du CESER.

Sur le deuxième levier, l'international, le CESER formule sur les zones stratégiques ciblées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes les remarques suivantes.

Sur l'Europe, si les grandes orientations énoncées dans le SRDEII traduisent dans une large mesure ses préconisations, le CESER considère que 2 points sont cependant à renforcer :

- La présence à Bruxelles passe par une mutualisation des moyens entre la Région, les métropoles et les organisations socioprofessionnelles et par un rôle actif dans les principaux réseaux (Comité des Régions, La Vanguard initiative, ...).
- La future Agence Régionale de Développement Economique aura un rôle clé à jouer pour améliorer l'information (en relais avec les acteurs de proximité), déployer une offre de formation et de services et accompagner les pôles, clusters et autres collectifs d'entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie Europe. Des synergies seront aussi à rechercher avec l'ADEME et ARAVIS pour bien saisir l'ensemble des opportunités qui s'offre en Europe pour les Entreprises.

Le CESER a souhaité s'intéresser plus particulièrement aux territoires d'Afrique francophone subsaharienne. Au regard des travaux engagés, il apparaît essentiel de voir notre développement économique s'allier davantage à celui des territoires partenaires d'Afrique francophone subsaharienne tout en intégrant les réalités locales. Il importe pour cela de changer de regard sur l'Afrique et de permettre aux entreprises de s'affirmer comme des partenaires à part entière des projets de développement.

Le CESER a ainsi souhaité engager une réflexion sur les perspectives de co-développement économique entre Auvergne-Rhône-Alpes et l'Afrique francophone subsaharienne et adressera un ensemble de propositions à l'attention des acteurs régionaux prochainement. Le travail mené actuellement aboutira à des préconisations sur la stratégie à mener sur la zone francophone. Si le Maroc se veut être le hub de l'Afrique, nous nous devons de nous poser la question de la réelle opportunité que cela peut représenter et quelles pourraient en être les conséquences pour notre territoire.

Pour le CESER, différents critères doivent guider le choix des opérateurs locaux : capacité de conseils, de services pour accompagner l'ouverture des entreprises sur ces marchés, capacité de conseils pour approfondir l'approche responsable des entreprises, capacité à promouvoir de nouvelles coalitions d'acteurs entre ONG, collectivités locales, universités et entreprises.

Sur le **troisième levier**, le numérique, pour compléter les éléments évoqués au 2.4.2 à partir des préconisations du CESER dans son récent avis sur le numérique, le CESER note que les actions de sensibilisation à destination des dirigeants d'entreprises sont évoquées dans les propositions. Elles pourraient être amplifiées voir érigées en ambition en s'appuyant sur les réseaux pour mener à bien ces objectifs. Le CESER préconisait de proposer également des actions de formation des chefs d'entreprises et managers à la culture numérique en lien avec les représentants des entreprises (les branches professionnelles, des réseaux consulaires, les clubs d'entreprise, pôles de compétitivité, clusters...) et de mobiliser les ressources régionales de l'enseignement supérieur pour répondre de manière innovante (MOOC,...).

3.2. Une gouvernance à préciser

La concertation rappelée brièvement ici, fait l'objet d'une annexe spécifique. Le CESER regrette une association insuffisante des partenaires économiques et sociaux qui interroge sur l'efficacité de la gouvernance à venir. Le CESER souligne également l'absence de référence aux exercices antérieurs (SRDE, SRDEI, ...) qui auraient pu avoir du sens en termes de bilan.

Concernant **les modalités de déploiement du SRDEII**, si le CESER comprend qu'elles sont relativement succinctes à ce jour et n'explicitent pas les modalités de gouvernance choisies, il insiste sur l'association nécessaire des partenaires pour l'élaboration du SRDEII, au suivi et à l'avancement de sa mise en œuvre. Il observe que l'articulation de la conduite du SRDEII repose de façon assez forte sur l'agence économique dont la création et les grandes missions sont annoncées dans le document. Le CESER souhaite que les prérogatives et les moyens puissent être définis et que les interfaces avec les organismes existants ainsi que les modalités d'intervention sur les territoires puissent être précisées. Le choix de la gouvernance participera à répondre à une partie de ces interrogations et à favoriser les démarches ascendantes de type bottom-up catalyseur de mobilisation des acteurs de terrain et appelé de ces vœux par la société civile organisée. Cette démarche pourra être facilitée par la conclusion de chartes d'engagements réciproques avec les entreprises bénéficiaires d'aides régionales, chartes dont le contenu devra être défini en collaboration avec les acteurs concernés.

3.3. Un suivi et des modalités d'évaluation à construire

Une stratégie régionale vaut entre autre par sa réactivité et la pertinence de sa mise en œuvre, à ce titre les forums proposés peuvent nourrir cet objectif. Mais le CESER souligne l'importance de se doter d'indicateurs, de mesures d'impacts des actions menées et d'un référentiel d'analyse à moyen terme. Cela doit permettre une évaluation ex ante, en cours de déploiement et sur le long terme de mesurer l'efficacité, l'efficacité et donc l'effet levier des fonds publics consacrés au développement économique. Les préconisations dans la contribution sur le SRADDET faite par le CESER sur le thème de l'évaluation, constituent un bon référentiel. Plus encore que l'intérêt de l'évaluation, c'est la plasticité du schéma qui est prépondérante pour le CESER. Cela pourrait faire l'objet d'échanges réguliers entre le Conseil Régional et le CESER sur l'avancement du schéma.

Conclusion

En conclusion et au-delà de son avis général sur le SRDEII, le CESER souhaite insister sur quelques points de vigilance qu'il juge comme majeurs pour la réussite du schéma.

D'abord, le renforcement de la capacité de travail collective des acteurs (Etat, Collectivités, acteurs socio-économiques, ...) dans une période de moindre disponibilité de la ressource publique doit être recherché absolument.

Cette association de l'ensemble des acteurs au processus est une condition nécessaire à la réussite des projets et doit permettre d'anticiper les mutations économiques, de renforcer les capacités d'adaptation et d'innovation collectives, et de conduire des réflexions autour de certains thèmes : transition écologique et énergétique, nouvelles formes de travail, dialogue social stratégique...

Le CESER souligne la nécessité pour ce qui relève du développement endogène de faire jouer de nouvelles solidarités territoriales au sein de l'ensemble Auvergne-Rhône-Alpes et de rechercher des approches innovantes avec l'ensemble des acteurs. Aussi, les démarches issues des territoires dans une logique ascendante doivent être soutenues. Cette capacité de fonctionnement et de dialogue très « bottom-up » participe d'une part à donner de la force et de la visibilité à l'action économique conduite par la Région et, d'autre part, à créer un lien organique entre les différents acteurs et décideurs régionaux.

En complément d'aides individuelles aux entreprises et d'appuis aux pôles de compétitivité, le CESER pointe l'intérêt de soutenir des démarches collectives, souvent porteuses d'innovations et de créations d'emplois sur les territoires. Cela participe de la préoccupation constante du CESER de favoriser la croissance de l'emploi sur l'ensemble des territoires de la Région.

Il souhaite enfin rappeler son attachement au caractère dynamique du processus d'évaluation et à l'association de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. Cela permet adaptation et plasticité d'un schéma à travers la mesure de l'efficacité des actions mises en œuvre.

Déclarations des groupes

Intervention de M. Gérard DUHESME, Collège 1, Grandes Entreprises

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Madame la Présidente du CESER, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,

Le collège 1 a pris connaissance du projet d'avis sur le SRDEII, présenté ce jour à notre assemblée plénière.

Ce document s'inscrit, sur le fond comme sur la forme, dans la continuité de la contribution présentée le 5 juillet dernier.

De ce point de vue, il marque une étape clé d'un processus de dialogue engagé avec l'exécutif régional, mais il traduit également la cohérence d'un travail critique en profondeur sur les orientations proposées. Il se situe ainsi à la hauteur des ambitions que doit porter ce premier schéma régional de notre nouvelle région, elle-même renforcée dans ses prérogatives par la loi NOTRe.

Ce schéma régional présente à nos yeux une armature cohérente et complète. Le collège apprécie le choix des trois leviers présentés :

- Par l'intégration du volet « orientation-formation » qui rejoint les préoccupations des employeurs,
- Par l'importance accordée à l'international et au numérique car ces deux domaines représentent une réelle marge de progrès pour nombre d'entreprises de notre région.

Trois points de vigilance méritent à nos yeux d'être soulignés.

En premier lieu, si l'ambition de leadership de la région en Europe et, plus généralement, d'un positionnement résolument international, ne peut qu'être saluée, il semble tout aussi nécessaire de la faire **partager avec les territoires**, en faisant valoir leurs **identités propres**, en valorisant leurs **domaines d'excellence**, et en favorisant leurs **complémentarités**, notamment dans des logiques de filières.

Par ailleurs, le collège observe très positivement l'importance accordée à la coopération avec les intercommunalités, au point de la considérer comme un axe opérationnel à part entière. Mais l'émergence des métropoles dans le périmètre régional modifie – et modifiera encore – substantiellement l'univers des EPCI. Cette évolution, loin d'être stabilisée, incite à accorder une attention particulière à la cohérence des **relations à mettre en place progressivement avec les métropoles**.

De ce point de vue, la recommandation de plasticité du schéma, présentée par le CESER, prend tout son sens.

Le troisième point de vigilance concerne la future **agence de développement économique**. A l'évidence, elle peut d'ores et déjà être considérée comme un des facteurs clés du succès - ou de l'échec - de la déclinaison opérationnelle de ce schéma. De ce point de vue, son organisation mais aussi la diversité des compétences de ses équipes devraient – à nos yeux – lui conférer une triple capacité :

- celle d'appréhender l'ensemble des composantes économiques de la région afin de dégager rapidement les bonnes priorités ;
- celle de comprendre la juste réalité des besoins des territoires selon leur exposition urbaine ou rurale ou la maturité de leurs entreprises, par exemple, en matière d'innovation, afin d'assurer une couverture territoriale optimale selon les attentes de chacun ;
- celle enfin d'animer les réseaux entrepreneuriaux à l'échelle régionale, notamment par un partage des bonnes pratiques, tout en favorisant les insertions dans les réseaux nationaux et internationaux.

Enfin, toujours à propos de cette agence, notons que certaines questions restent à clarifier parmi lesquelles les modalités d'association des acteurs économiques à sa gouvernance, ses interactions opérationnelles avec les territoires ou la définition et le suivi des indicateurs d'évaluation.

Tout en saluant par ailleurs la volonté affichée de mise en cohérence du SRDEII avec les autres schémas régionaux, et sous réserve de prises de position individuelles, le Collège 1 votera en faveur de cet avis.

Intervention de Mme Christine CANALE, Collège 2, CGT

Avec le Schéma Régional de Développement Economique, à l'Innovation et l'internationalisation, c'est l'affirmation des choix stratégiques, des politiques publiques, des modes de financements publics qui vont irriguer, structurer le futur et un type de développement en Auvergne-Rhône-Alpes sur les 5 ans à venir 2017 – 2021.

Les activités économiques, les territoires, les salariés, les populations sont donc particulièrement concernées et impactées ou pas par les ambitions retenues. Le SRDEII sera-t-il à la hauteur ou pas des besoins futurs et défis auxquels nous avons à faire face ?

Le diagnostic reprenant forces et faiblesses de notre économie régionale est donc essentiel pour les choix stratégiques à faire. Faut-il parler de diagnostic incomplet ou de diagnostic jugé inutile par l'exécutif, dès lors que l'action économique régionale s'oriente très largement sur une politique de guichet et vise à en déléguer l'essentiel à des organismes extérieurs.

Mais plus que le caractère incomplet du schéma proposé, c'est l'objectif de faire du SRDEII un des éléments fondateurs de l'impulsion d'une nouvelle dynamique régionale et de mobilisation de l'ensemble des acteurs que le document nous semble insatisfaisant.

Pour autant le schéma décloisonne et intègre tous les secteurs de l'économie régionale : agriculture, tourisme, transfrontalier, il porte en transversalité le numérique, l'orientation-formation et s'articule donc avec les schémas d'enseignement supérieur recherche et d'aménagement du territoire et le CPRDFOP, tous sont impactés par les dynamiques d'innovation y compris sociale.

Cette mise en relation, en cohérence porte donc l'enjeu d'une vision intégrée d'une nouvelle chaîne de valeur pour renforcer l'industrie, l'attractivité du territoire, la création d'emplois, trois objectifs auxquels nous adhérons. Concept et démarche que la CGT porte depuis fort longtemps en lien avec les filières, l'interdépendance et la synergie des secteurs industrie-service, des services publics, des relations donneurs d'ordre-sous-traitants, l'anticipation des mutations, des transitions, la création d'emplois, le renouvellement des qualifications et l'équilibre territorial... en un mot le Développement Humain Durable.

Cette stratégie du faire ensemble nécessite la mobilisation de tous les partenaires concernés : Etat, entreprises, branches professionnelles, organisations syndicales et patronales, affirme le CESER. OUI, cette conception renforce les logiques collectives de projets et nous y souscrivons. C'est pourquoi nous nous interrogeons d'ores et déjà sur une contradiction majeure et l'incohérence du retour au développement des aides directes aux entreprises, à la logique de guichet.

Il ne suffit donc pas d'afficher page 6 du Schéma « une vision intégrée du modèle de développement que porte la Région avec développement des territoires et créations d'emplois » encore faut-il y adjoindre une démarche rassembleuse, d'ensembliser des politiques publiques, des dispositifs pour faire vivre ce décloisonnement, atteindre les ambitions affirmées et jouer pleinement son rôle de chef de file économique.

Car il y a urgence pour une nouvelle croissance de l'économie régionale, la CGT rappelle que l'évolution du chômage sur les 28 zones d'emplois RA est de 32,59 % entre 2012 et 2016.

En accord avec le CESER qui souligne que l'intégration des dimensions économiques et l'orientation-formation préconisée dans plusieurs contributions est une évolution majeure. La CGT considère aussi que le volet orientation-formation ne peut pas seulement coller aux besoins des entreprises comme le prescrit le Schéma page 51 « afin d'encourager les entreprises à développer les compétences de leurs salariés, la Région cofinancerait aux côtés des OPCA des plans de formations en entreprise. Ce n'est pas son rôle ! Par contre nous renouvelons notre demande pour une mise en place d'Observatoires de branches afin d'identifier les modifications des métiers, les besoins dans les domaines de la formation et de la reconnaissance des qualifications en synergie avec les COEF. La recherche de synergie entre ces deux politiques constituerait un levier fort vis-à-vis des entreprises dans une démarche d'anticipation des mutations et transitions.

Et s'il faut effectivement développer les compétences des salariés, les entreprises doivent conduire une vraie réflexion sur la GPEC avec leurs IRP, les salariés, pour anticiper les besoins de formations, de qualifications, afin de faire face aux mutations économiques, technologiques, sociales, sociétales. Il y a aussi nécessité d'anticiper le transfert de compétences au vu de la démographie du travail et des nombreux départs à venir.

Il s'agit donc de réorienter les plans de formation en y consacrant plus de moyens. Cet engagement des entreprises devrait d'ailleurs figurer comme contrepartie à toutes aides directes de la Région. Et c'est donc bien aux 531 110 salariés hors les murs des entreprises que le volet orientation-formation devra aussi s'adresser.

Ainsi page 9 de son avis, le CESER porte une appréciation juste sur les mutations en cours et demande de renforcer l'action régionale autour des nouvelles formes de travail, l'économie de la fonctionnalité, la transition écologique et énergétique. Sur l'emploi, il insiste sur la nécessité de plus de créations nettes d'emplois pour réduire le chômage dans une région où la progression démographique, le vieillissement est plus élevé qu'ailleurs. On ne peut qu'être d'accord avec cette appréciation. Cela nécessite de jouer collectif Etat-Région et autres CL à commencer par la mise en œuvre du plan 500 000 qui fait l'objet d'une posture politique de refus de l'exécutif.

Quand le CESER indique partager l'objectif affiché de promouvoir une image dynamique des professions, des métiers, des entreprises, il indique également qu'image et réalité sont liées. Si le document émanant de la Région cite une enquête de Pôle Emploi qui souligne que 35 % des projets de recrutements sont jugés difficiles par les employeurs, il occulte le fait que le même document précise que sur les 242 600 projets de recrutement identifiés, 43 % concernent des postes saisonniers. La difficulté de recruter n'est-elle pas proportionnée à la difficulté à vivre de son travail pour les candidats potentiels ? La Région qui entend porter le potentiel touristique et agricole d'Auvergne-Rhône-Alpes, secteur grand utilisateur de saisonniers doit s'impliquer dans la recherche de solutions permettant de lever ces difficultés plutôt que s'en remettre à la mise en place de mesures plus ou moins coercitives.

J'ouvre une parenthèse, car nous avons été alertés dernièrement que désormais le Conseil Régional fait état de punitions aux bénéficiaires du RSA, avec suspension possible de l'allocation formation, privation de son droit à la formation pendant deux ans et suspension de la gratuité des transports. Ceci en contrepartie, car là il y a contrepartie, du co-financement Région-Département sur la formation si l'allocataire refuse plus de deux formations ou si manque d'assiduité. Sur le plan éthique, sur le plan économique, Mesdames et Messieurs de la Société Civile quel pacte social défendons-nous désormais ? Je referme la parenthèse pour revenir au SRDEII !!!

Ce schéma se recentre davantage sur la notion de filières. Les huit domaines d'excellence, les pôles de compétitivité et les clusters font partie intégrante de la chaîne de valeur et composent la nouvelle stratégie d'innovation. Mais selon le CESER, reste toujours posée la question majeure sur l'irrigation du tissu économique et des territoires dans son ensemble. Depuis la SRI-SI, la CGT a toujours attiré l'attention, y compris du CESER, sur les risques de déséquilibre territorial, d'abandon d'une partie du potentiel économique au profit de l'excellence, la concentration et la spécialisation. Cela n'étonnera donc personne que dans ce schéma nous confirmions cette position en partageant le point de vue du CESER.

Nous considérons aussi que les domaines d'excellence articulés à « l'Industrie du futur et production industrielle » d'une part, et au « numérique » d'autre part, doivent être positionnés comme leviers et alimenter tous les autres secteurs productifs dans une perspective de redéploiement industriel et retombées territoriales.

Tout comme sur la convergence entre l'économique, le social, la chaîne orientation-apprentissage-formation continue professionnelle-enseignement supérieur, autrement dit les ressources humaines sont au cœur du moteur développement des entreprises, des territoires. Le CESER préconise l'intégration de la sécurisation des parcours professionnels des salariés et le retour à l'emploi des demandeurs d'emplois comme axes de performance de la région et afin d'assurer la cohésion sociale nécessaire au développement de la société. La CGT ne peut que souscrire à l'avis sur ce point.

Notons aussi que sur l'international la Commission 8 du CESER apporte une contribution particulièrement positive, porteuse d'échanges culturels, de partenariats solidaires, de soutien à la mobilité des jeunes. Sollicitant ainsi les entreprises, au-delà du seul Marché et business, à apporter leur contribution à part entière sur des projets culturels ou solidaires pour favoriser le rayonnement de notre région. Cette richesse d'approches, d'ouvertures, nous la partageons et souhaitons vivement sa prise en compte dans la feuille de route.

Dans la dernière partie de l'avis sur la gouvernance, après discussion dans la commission 1, il a été rappelé et relevé la nécessaire implication des organisations syndicales complètement écartées des espaces de concertation, d'implication, de suppression des multiples instances, dispositifs dans lesquels elles étaient contributrices et impliquées sur les choix stratégiques. La démocratie sociale est absente dans la nouvelle région. Les corps intermédiaires sont niés, la gouvernance devient sélective. Les partenaires sociaux sont objet de propos démagogiques, dans un article de Challenge du 2 novembre, le Président considère « qu'on ne peut pas réformer le pays si on s'assoit à la même table que les partenaires sociaux, car tous les syndicats y compris le MEDEF sont d'accord pour ne rien faire et se goinfrer » ... je cite !!!

Mauvaise représentation du réel, de la démocratie, de la gouvernance et de l'apport incontestable dans cette région où depuis 15 ans le dialogue social et le quadripartisme a fait ses preuves sur tous les enjeux économiques, sociaux et sociétaux.

Le CESER termine justement son avis par le choix de la gouvernance, la conclusion de chartes d'engagements réciproques, la démarche d'évaluation et ses modalités, le tout restant à construire avec tous les partenaires, pour l'efficacité et l'efficience du SRDEII. Nous ne pouvons que souscrire aux remarques concernant les enjeux de pilotage du SRDEII et de la future agence économique qui en sera un dispositif essentiel avec la place des partenaires sociaux dans l'un et l'autre.

Au vu des éléments développés, vous comprendrez que nous aurions aimé que l'avis prenne une forme plus incisive. Les « marqueurs idéologiques » forts sont présents ou sous-jacents dans le texte, les clins d'œil clientélistes appuyés parsèment le document. Beaucoup d'affichages, d'affirmations mais aussi beaucoup de contradictions entre le dire et le faire qui s'affichent chaque jour davantage dans la pratique.

Mais à partir des nombreux points de convergence entre l'avis et certaines de nos visions, propositions, nous voterons l'avis.

Intervention de M. Laurent CARUANA, Collège 2, CFE-CGC

Madame la Présidente, Cher(e)s Collègues,

Dans le cadre de la construction des Schémas Régionaux de Développement Economique en 2005, 2011 et encore en juillet 2016, nous avons émis un certain nombre de réserves et de préconisations sur lesquelles nous souhaitons revenir ici.

La réforme territoriale effective depuis le 1^{er} janvier modifie le contexte, les ambitions et les moyens de nos actions en faveur du développement de notre région.

Le contexte, c'est une très grande région, disparate et riche, mais qui subit une crise économique qu'il faudra plusieurs années à surmonter et sur laquelle il nous faut construire un nouveau tremplin. Il est aussi essentiel que les effets bénéfiques de ce Schéma se poursuivent au-delà de toute échéance électorale ! **Le Schéma doit donc être prospectif et évolutif sur les moyen et long termes.**

Les ambitions sont plus que jamais de construire un équilibre territorial, de soutenir les mutations et la compétitivité, et de développer l'emploi. La CFE-CGC se félicite de ce que le Schéma propose à la fois une vision transversale de notre économie régionale, et la volonté d'une cohérence d'ensemble, notamment avec les autres schémas régionaux et documents d'orientation. Il est indispensable d'éviter les confusions et les empilements de mesures, sources de surcoûts et d'inefficacité. **La relance efficace et durable de l'économie doit être une responsabilité partagée par tous.**

Les défis sont nombreux et pour certains nouveaux : transitions numériques et énergétiques, innovations technologiques ou sociales, économie collaborative, filière verte, multi-modalité, évolution démographique, sécurisation des parcours professionnels... au-delà d'un emploi durable ou de qualité, il convient aussi de **s'interroger sur la qualité de l'emploi.**

La CFE-CGC ne peut que se réjouir de constater la place prépondérante accordée à l'orientation et à la formation dans le nouveau Schéma. Mais comment en faire un levier efficace, et de façon générale, comment peut-on envisager de soutenir le développement économique de notre région sans **soutenir et développer aussi le Dialogue Social Territorial**, et donc sans y **associer systématiquement les partenaires sociaux** qui représentent les entreprises, les salariés et les fonctionnaires de la région ?

Et comment être acteur du progrès et de l'attractivité de notre grande région sans y **associer pleinement le personnel d'Encadrement** ? De par leurs fonctions et leur responsabilité sociétale, les ingénieurs, cadres, agents de maîtrise, techniciens, fonctionnaires peuvent contribuer efficacement à l'élaboration de toute stratégie économique, de recherche et d'innovation, de qualité et de durabilité de l'emploi, de progrès et de compétitivité...

En matière de gouvernance et d'évaluation du SRDEII, nous renouvelons notre proposition d'élargir le champ des échanges et des propositions, en y associant tous les acteurs politiques, économiques et sociaux, par exemple au sein d'une **conférence régionale annuelle dédiée**, ou d'un **comité stratégique au sein de l'Agence Régionale de Développement Economique**.

Nous rappelons également que tenir compte des potentiels et de l'hétérogénéité de notre territoire, aux niveaux géographique, économique et social, peut se réaliser par une **culture du dialogue social**. Pour la CFE-CGC, trois mesures sont indispensables et seraient de nature à permettre son développement serein et constructif : la valorisation de l'engagement syndical, le renforcement de la présence des représentants de salariés dans les instances de gouvernance, et la mise en œuvre d'un véritable Contrat d'Engagement Social incluant pour les mandataires des garanties de reconnaissance sociale et professionnelle. C'est un axe de travail que nous proposons d'inclure dans le Schéma.

Au-delà de ces remarques, la CFE-CGC votera l'avis.

Nous vous remercions de votre attention.

Intervention de M. Christian JUVAUX-BLIN, Collège 2, CFDT

Madame la Présidente du CESER, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs,

L'élaboration de l'avis qui nous est proposé aujourd'hui a donné lieu à un travail constructif entre les différents membres de la commission 1, et a su intégrer les analyses d'autres commissions, je pense en particulier à la commission 3 (orientation, éducation, formation et parcours professionnels).

C'est pourquoi le groupe CFDT votera cet avis le moment venu.

Cependant, nous souhaitons profiter de cette intervention pour préciser, voire compléter certaines remarques formulées lors des travaux de commissions, remarques qui nous paraissent d'autant plus importantes que le SRDEII, auquel l'avis fait référence, présente un caractère prescriptif et positionne la Région comme chef de file dans de nombreux domaines. Les orientations prises aujourd'hui dans le cadre de ce SRDEII impacteront les différents acteurs concernés bien au-delà de 2021 et cela justifie l'attention que nous leur portons.

S'il s'avère tout à fait logique que les grands axes stratégiques soient définis, l'absence d'explicitations sur les méthodes utilisées pour élaborer et atteindre les objectifs nous laisse pour le moins dubitatifs... Ainsi, la nécessité de concertation avec les corps intermédiaires et plus particulièrement avec les partenaires sociaux n'apparaît pratiquement jamais, sauf peut-être en matière de formation professionnelle.

Est-ce à dire qu'en matière de développement économique, de prospective, ou bien de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences liée au territoire, leur rôle serait inexistant ?

Nous ne le pensons pas et j'en veux pour preuve les écrits de notre Président de Région qui, dans le cadre de sa fonction de Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, précisait il y a une dizaine d'années en introduction d'un document de présentation de la GPEC, je cite : « Réalisé à partir de réunions de travail regroupant des partenaires sociaux, des chefs d'entreprise, des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales, des agences de développement, des CCI, ... venus présenter

leurs expériences et leurs points de vue, ce guide a pour ambition de mêler réflexion théorique, présentation de bonnes pratiques et d'instruments méthodologiques. C'est un outil transmis aux différents intervenants sur les territoires, à eux désormais de s'en emparer et de le faire vivre.

Nous espérons donc que ce qui était vrai il y a quelques temps demeure valable aujourd'hui et que les partenaires sociaux retrouveront rapidement leur place que le SRDEII semble ignorer. Nous y serons très attentifs.

Il faut insister aussi, comme le fait à juste titre l'avis du CESER, sur l'impérieuse nécessité "du faire et du savoir-faire ensemble" avec les collectivités territoriales parties prenantes, dans une démarche "bottom-up" afin de structurer les projets collectifs, comme le CESER l'a préconisé notamment dans ses travaux sur "les leviers du développement économique ».

Dans sa conclusion, l'avis qui nous est proposé fait à juste titre référence à cette nécessité d'associer, entre autres, tous les acteurs sociaux économiques, mais il nous est apparu nécessaire, quitte à forcer le trait, d'insister sur cet aspect tant il nous semble primordial pour la réussite d'un développement économique ambitieux et équilibré.

Notre troisième remarque de fond concerne l'absence d'indicateurs permettant une évaluation régulière des actions conduites et de leur efficacité. Sur ce point aussi nous soutenons en totalité l'avis qui nous est proposé en rappelant qu'il fait référence à la méthode d'évaluation élaborée par l'Institut d'Aménagement et de Développement des Territoires d'Auvergne à l'occasion de l'évaluation de son SRADDT.

Outre les nécessaires corrections de trajectoires qu'elle autorise en cours de parcours, une évaluation basée sur de bons indicateurs permettrait de vérifier aussi bien des aspects quantitatifs que qualitatifs. Transposée par exemple à l'objectif de création de 10 000 emplois dans l'Economie Digitale et de 10 000 emplois dans le Tourisme, cette évaluation permettrait d'apprécier de quels types d'emplois il s'agit (salariés, indépendants, auto-entrepreneurs etc...), et quels sont les secteurs concernés (secteurs pérennes ou à l'inverse des secteurs d'activités fluctuantes par exemple où la saisonnalité touristique permet des embauches 2 fois par an.) De même, il serait bon de savoir si nous comptabilisons à cette occasion un solde d'emplois ou simplement des créations sans prise en compte des disparitions simultanées sur le même secteur d'activité.

Nous espérons donc que dans l'avenir, les nécessaires indicateurs d'évaluation seront mis en place, et que comme le formule l'avis, des échanges réguliers entre le Conseil Régional et le CESER auront lieu sur ce sujet. Cela présentera l'avantage de mesurer régulièrement le chemin parcouru, d'apprécier ce qu'il reste à faire et de la sorte ne donnera pas prise aux critiques qui prétendent qu'une action publique conduite sans évaluation s'apparente à une politique de guichet avec de forts risques de développement d'un clientélisme électoral.

Enfin, comme l'avis du CESER, nous nous réjouissons que la formation et le développement des compétences soient intégrés dans un schéma de développement économique. C'est reconnaître, comme le disaient encore récemment, en commission 1, le Directeur Général Industrie de SEB, que les hommes et les femmes sont le facteur de performance le plus stratégique des entreprises.

Le levier consacré à la formation est intitulé « Redonner le goût de l'entreprise ». Nous ne contestons pas que cela constitue un objectif important. C'est cependant un raccourci un peu saisissant des enjeux liés à la formation et au développement des compétences. L'avis dit ce qu'il faut sur les points de vigilance à observer : ne pas relâcher l'effort d'accompagnement des entreprises, notamment petites et moyennes, sur la gestion des ressources humaines, le management et l'organisation du travail, prendre en compte le besoin de développement des compétences transversales et pas seulement d'adaptation stricte au poste de travail, développer l'apprentissage, mais pas seulement pour les formations post-bac .

Il en va d'une véritable sécurisation des parcours professionnels des salariés et donc aussi de leur valorisation pour le plus grand bien des entreprises.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Jean-Pierre GILQUIN, Collège 2, FO

Madame la Présidente, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Le groupe Force Ouvrière tient à souligner que le cadre institutionnel, de notre pays, permet une continuité de l'action publique en cas d'alternance, même si cela impose un calendrier serré pour notre assemblée appelée à réagir dans des délais très courts.

De ce fait, la méthode qui appelait un processus en amont de l'avis formel, s'est plutôt réalisée au « fil de l'eau » et à trouvé son point d'aboutissement à l'occasion de la présentation du SRDEII et de son état d'avancement par le vice-président Martial SADDIER le 5 octobre dernier à Clermont-Ferrand dans les locaux du centre de recherches technologiques de Michelin.

Cela étant dit, le groupe Force Ouvrière tient à remercier le Président de la commission et les services qui ont permis de conduire les travaux dans les délais impartis pour cette fin d'année.

S'agissant de la finalité ou de la stratégie affichée, force est de constater qu'au delà de porter l'ambition d'être une Région leader en Europe, le CESER met en avant le « terrain ». Que ce soit au travers de la future mise en synergie du Conseil régional avec les autres collectivités ou encore en s'attachant au devenir des territoires. Sur ce dernier point le groupe Force Ouvrière peu sensible à la notion « bateau » des bonnes pratiques ou encore à un benchmark par l'émulation, se retrouve mieux dans la notion de renforcer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les vecteurs de celle-ci (investisseurs, chercheurs étrangers, étudiants, touristes).

Enfin l'affichage d'objectifs en termes d'emplois sera un champ tout à fait intéressant pour l'évaluation quantitative, qualitative et sectorielle (filières). Pour le groupe Force Ouvrière le soutien aux entreprises méritera plus de détails notamment sur les axes du champ, des modalités et d'un retour d'expériences territoriales entre autres pour ce qui concerne le Tourisme et plus particulièrement le Thermalisme.

Sur les points de diagnostic le groupe Force ouvrière considère que si l'exhaustivité est souvent la cible à atteindre, les préconisations sont d'autant plus intéressantes, mais reste toujours « à la main » des décideurs et sont reprises dans les trois axes opérationnels et les trois leviers évoqués.

Enfin le groupe Force Ouvrière se félicite que sur le volet emploi formation le dialogue soit renoué avec les partenaires sociaux dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Les outils et structures (Plans de Formation / OPCA / FONGECIF) pourront grâce à un effet de levier optimiser les transitions professionnelles et la promotion sociale des salariés.

Le groupe Force Ouvrière s'interroge sur la pression exercée par l'économie numérique et qui conduirait à de nouvelles formes de travail et d'activités, maintes fois annoncée la fin du salariat est une question récurrente qui ne manquera pas d'alimenter nos réflexions dans les prochains mois. Force Ouvrière prendra toute sa part et rappellera ce qui se jouera dans ce dossier.

Je vous remercie de votre attention

Intervention de M. Jean-Baptiste MEYRONEINC, Collège 2, FSU

Comme il a été dit, nous devons, au CESER donner un avis sur tout schéma régional, notamment sur le Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation. Le SRDEII doit se projeter dans une vision à long terme, au-delà de la période 2017-2021, nécessaire pour répondre aux évolutions du contexte économique et des mutations qui l'accompagnent. Ce schéma, à l'échelle de la nouvelle région est donc très important et il engage l'avenir, non seulement de la collectivité régionale mais aussi des autres collectivités, conformément à la loi NOTRe.

La FSU partage ce qui est énoncé dans l'avis mais nous avons certaines interrogations ou souhaits qui vont au-delà de ce qui y est écrit.

Il est bien d'avoir de l'ambition pour la région et d'être « offensif » pour le développement économique mais pour autant doit on chasser en meute comme les loups ? Ce langage guerrier est certes répandu mais est-il nécessaire ?

Parler d'une « Région Pays », le mot pays ne devant pas être compris comme le petit pays cher à Joachim DU BELLAY et son petit Liré, plus beau que le Mont Palatin, est un abus de langage. La comparaison avec d'autres États européens ou d'autres régions d'Europe est une rengaine médiatique aux insuffisances flagrantes. A quoi cela sert il de comparer, sans analyse historique indispensable, des nations dissemblables et des régions qui n'ont pas un an d'existence et qui peut être ne vieilliront pas !

Nos concitoyens veulent-ils un emboîtement de petites Frances dans La France ? Certainement pas.

Une formule choc a fait flores « le millefeuille administratif ». Certaines strates étaient bien identifiées : communes, cantons, départements etc. On a rajouté au fil du temps des couches innombrables qui opacifient et brouillent la vie démocratique et les initiatives au risque d'éloigner les citoyens de la vie de leur pays et de leur cité. Ces structures que l'on nomme tantôt schémas, conventions, ou encore agences, pôles, clubs, feuilles de routes, gouvernances, réseaux, branches, plateformes, conférences, peuvent certes favoriser de réels échanges et une participation du plus grand nombre mais elles peuvent aussi devenir des rideaux de fumée, des leurres, des coquilles vides qui coupent les dirigeants du pays réel...

L'énumération, tiroir après tiroir dans le SRDEII, d'un grand nombre de faits et de réalités de notre région : la description de paysages, évocation de massifs, de vallées, de fleuves, de routes; de villes, d'aéroports etc aurait, selon nous, appelé dans l'avis le souhait de buts plus affirmés pour l'équilibre territorial. On ne voit pas assez l'ouverture de notre Région vers l'Ouest, la Nouvelle Aquitaine notamment et l'Arc Atlantique. L'enjeu est là, à l'Ouest, c'est là où il y a du nouveau. L'Est, le Nord et le Sud sont saturés au moins jusqu'à la fin du futur et hypothétique tunnel !

Cet équilibre territorial régional entraînera avec lui un meilleur équilibre économique et social. On sait que naturellement la péréquation, une meilleure répartition des richesses, du travail, des services ne se réalisent pas spontanément seules. Non seulement il faut une volonté politique régionale ferme et sincère mais aussi un Etat puissant, c'est la seule entité réellement durable, la seule qui, par la force de l'Histoire et de la Loi, garantit le long terme pour l'économie et les citoyens dans leur destinée.

Intervention de M. Fabien COHEN-ALORO, Collège 2, UNSA

Monsieur le Vice Président du Conseil Régional, Madame la Présidente du CESER, Mesdames, Messieurs et Cher(e)s Collègues

Après le SRI il y eu le SRI-SI et voilà maintenant le SRDEII, mais s'est-on demandé ce qu'étaient devenus tous les schémas précédents ?

Voilà un nouveau schéma pour notre région dont l'objectif est d'être un outil pour une ambition régionale dans une vision à long terme 2017-2021. Devant un objectif aussi important, la commission n'a eu que quelques réunions de travail pour élaborer son avis ; bravo Jean Yves et Laurent pour cette maîtrise du temps.

Dans ce schéma, l'une des ambitions de la Région Auvergne Rhône Alpes est d'être une région leader en Europe, nous ne pouvons que nous louer d'une telle ambition et plus particulièrement en termes d'emploi, à la condition que les promesses soient tenues et là nous avons un peu plus de réserve. Bien entendu, comme la commission, nous ne pouvons qu'approuver le découplage entre le SRDEII le SRESRI, le SRADET et autre acronyme.

Les trois axes opérationnels et les trois leviers transversaux, plus le numérique semblent donner à notre Région les moyens d'agir. La commission a bien fait ressortir sur l'ensemble des axes les observations et remarques que nous partageons.

Les leviers - quant à eux - et plus particulièrement le levier FORMATION entrant parfaitement dans les compétences de la Région en font un outil majeur pour le développement de notre Région et nous veillerons à ce que les engagements soient tenus.

N'oublions pas, comme le fait remarquer la commission, la sécurisation des parcours professionnels.

Quant à la stratégie Européo/Internationale de notre Région, nous émettons une forte réserve sur la volonté de renforcer l'action de lobbying à Bruxelles et la création de la future Agence Régionale de Développement Economique.

Et que va devenir un Schéma comme celui-ci alors que la gouvernance avec une participation des partenaires économiques et sociaux ne semble pas envisagée ? Mais nous connaissons déjà, par des déclarations intempestives, le peu de considération des dirigeants de notre région pour les partenaires sociaux.

Nous ne pouvons que souhaiter que ce SREDII ne soit pas comme la chanson de Dalida que des « parolé, parolé... »

Sans grand enthousiasme, l'UNSA votera cet avis, même si nous regrettons que l'avis du CESER manque de fermeté.

Intervention de M. Michel CHANDES, Collège 3-4, RSI

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le collège 3 et 4 apprécie globalement l'avis sur le SRDEII et votera favorablement.

En vertu de la loi NOTRÉ qui lui a donné le rôle de chef de file en matière de développement économique, la Région Auvergne-Rhône-Alpes doit assumer pleinement une fonction de pilote de la stratégie régionale, qu'elle aura définie, tout en associant les partenaires territoriaux.

La Région doit :

- Opter pour une stratégie de développement économique capable d'influer sur l'équilibre des territoires, en accompagnant ceux-ci par une animation qui cherche à créer des synergies et des coopérations, en travaillant sur les complémentarités des spécificités territoriales, soutenir la création et le développement des TPE-PME, de l'artisanat, de l'économie de proximité
- Favoriser l'émergence des start-up porteuses de l'économie de demain.
- Accompagner la connaissance des nouveaux métiers et les mutations technologiques par la formation et l'adaptation des compétences.
- Prioriser les axes d'accompagnement des entreprises par de l'ESS, visant à encourager et promouvoir la création et la reprise d'entreprises par les salariés, par le soutien au développement et à la consolidation, par l'accroissement de la finance solidaire et participative.
- Se préoccuper de la bonne qualité des transports entre les pôles économiques.
- Travailler la gestion urbanistique, bâti ou non bâti, car c'est une des conditions fortes du développement économique.
- Et enfin, veiller – dans tout ce déploiement du schéma – à toujours viser une simplification des procédures administratives.

L'innovation apparaît comme un enjeu et un levier déterminant du SRDEII pour favoriser la croissance des activités et donc de l'emploi, dans un contexte de forte évolution des enjeux sociétaux. L'Homme doit être au cœur de l'innovation : à travers son ouverture, sa formation et ses compétences, son développement personnel et son bien-être.

La priorité est donc de favoriser l'ouverture de l'innovation dans toutes ses dimensions :

- Innovation technologique,
- Innovation de produit,
- Innovation de commercialisation,
- Innovation sociale et organisation du travail au sein de l'entreprise,
- Innovation d'usage.

La Région doit miser sur la formation tout au long de la vie et l'apprentissage, l'accès à la formation et à l'élévation des niveaux de qualification sont des enjeux forts pour le développement de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La diversité des acteurs de la formation présents sur le territoire est à valoriser comme une richesse pour le développement économique.

L'économie circulaire ne devrait pas être abordée en tant que « filière » stricto sensu car elle correspond à un « système économique d'échange et de production » qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en permettant le bien-être des individus.

La Région doit poursuivre ses efforts en vue du déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble de son territoire. Il s'agit là d'une carte majeure dans la compétition internationale pour attirer des projets d'investissement qui offriront, dans l'avenir, une place plus importante aux territoires ruraux.

En effet, il est de la responsabilité de la Région de soutenir de manière significative l'économie dans ses territoires ruraux, par des efforts d'investissements dans les infrastructures (en premier lieu numériques) et des politiques volontaristes relatives à la vie socio-économique.

Enfin la charge écologique et énergétique, les nouvelles formes de travail, le dialogue social doivent être les moteurs indispensables à la réussite de ce schéma.

Je vous remercie.

Le Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) est important dans la mesure où, outil privilégié d'une ambition régionale partagée, il est le premier schéma établi au périmètre de la nouvelle région.

De plus, son caractère prescriptif renforce le rôle de chef de file de la Région et la nécessité de relations claires avec les autres collectivités sur le développement économique.

Il doit se projeter dans une vision à long terme, au-delà de la période nominale 2017-2021, et faire preuve de la plasticité nécessaire pour répondre aux évolutions très rapides du contexte économique et des mutations qui l'accompagnent.

Ainsi, l'avis du CESER s'organise en trois parties, une première partie relative à la méthode de travail avec le Conseil Régional, une deuxième partie sur la structure et la lisibilité du Schéma et une troisième partie sur les attentes et points de vigilance spécifiques pour sa mise en œuvre, traduisant par là-même, la volonté du CESER de rester pleinement associé à la démarche.

**POLITIQUE ECONOMIQUE • DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE • INNOVATION •
INTERNATIONAL • SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
INTERNATIONALISATION INNOVATION : SRDEII •
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

CESER Auvergne – Rhône-Alpes / Lyon
8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 2
T.04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne – Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand
59 Bb Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand cedex 2
T. 04 73 29 45 29 – F. 04 73 29 45 20

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser